

Canada à l'Empire britannique. En effet, les Canadiens ne pouvaient considérer les autres pays membres de l'Empire et, plus tard, ceux du Commonwealth, comme entièrement «étrangers», car, outre des traditions et des institutions communes, ils avaient le même monarque pour chef d'État.

Le ministère des Affaires extérieures doit son origine, principalement, à un problème d'archives. En 1909, on ne disposait en effet d'aucun répertoire complet de la correspondance sur les questions de portée internationale. En ce qui concernait les questions de politique extérieure, chaque ministère fédéral traitait lui-même avec les gouvernements étrangers, par l'intermédiaire du gouverneur général, sans consulter les autres ministères. Devant la complexité croissante des relations internationales, le gouvernement, désireux d'avoir une politique extérieure cohérente, créa le ministère des Affaires extérieures.

À la fin de la Première Guerre mondiale, le ministère n'employait que sept ou huit personnes à Ottawa et n'avait aucun représentant diplomatique à l'étranger. La seule représentation du Canada à l'étranger était assurée par le Service des délégués commerciaux du ministère de l'Industrie et du Commerce qui cherchait à promouvoir les échanges internationaux. En 1919, le Canada signa le traité de Versailles à titre de membre distinct de la famille des nations britanniques, événement qui marqua le début de sa progression vers l'autonomie dans le domaine des affaires internationales. Après 1920, les services diplomatiques et consulaires britanniques ne furent plus en mesure de s'occuper de façon satisfaisante des intérêts croissants du Canada dans les affaires internationales et de ses responsabilités toujours plus nombreuses à l'étranger. Dès lors, le ministère s'organisa peu à peu pour prendre en main la conduite des affaires extérieures du pays, et, en 1921, le haut-commissariat du Canada à Londres fut placé sous son autorité. En 1923, le Canada fit valoir pour la première fois son droit de négocier et de conclure ses propres traités en autorisant un ministre à signer un traité sur la pêche au flétan, à Washington. En 1925, on posta un fonctionnaire à Genève afin de représenter le Canada à diverses conférences internationales et de suivre les activités de la Société des Nations et du Bureau international du Travail. Par la suite, le Canada ouvrit des légations, à Washington en 1927, à Paris en 1928, à Tokyo en 1929, et en Belgique et aux Pays-Bas en 1939.

Durant la Seconde Guerre mondiale, le Canada voulut resserrer ses liens avec les autres membres du Commonwealth, les gouvernements alliés et certains autres gouvernements étrangers. Après avoir déclaré la guerre, séparément, en septembre 1939, il envoya des hauts-commissaires en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Union sud-africaine et en Irlande. En 1942, il nomma des ministres en URSS et en Chine. Par ail-